

- 3 cours de petite chirurgie, pansement, bandages.
- 3 — notions de médecine.
- 5 — soins aux malades et blessés.
- 1 — notions de matière médicale et pharmacie.
- 1 — constitution et fonctionnement des hôpitaux.

CONFÉRENCES ORGANISÉES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Le Conseil de la Société française de secours aux blessés fait donner, cette année comme les précédentes, à Paris une série de conférences, dont voici les sujets :

Le rôle des dames dans les ambulances, par M. le docteur A. Riant, vice-président.

Les premiers soins à donner aux blessés, par M. le docteur Boinet, membre du Conseil.

La Société de secours aux blessés militaires en Tunisie, par M. le docteur S. Pozzi, membre du Conseil.

Les membres artificiels et le travail : démonstration du fonctionnement des appareils par des amputés, par M. le comte de Beaufort, secrétaire général.

L'ambulance flottante : transport des blessés et des malades par eau, en temps de guerre, par M. le docteur A. Riant, vice-président.

Étude comparative sur l'organisation des principales sociétés de secours aux blessés militaires d'Europe, par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit, membre du Conseil.

L'improvisation du matériel des ambulances : appropriation des ressources locales au transport des blessés et des malades en temps de guerre, par M. le comte de Beaufort, secrétaire général.

La pharmacie usuelle et l'assainissement préventif des ambulances, par M. Rabot-Delaunay, membre du Conseil.

En dehors des conférences, dans lesquelles les questions relatives au service des ambulances sont traitées à un point de vue général, le Conseil est prêt à organiser, pour les membres de la Société et les personnes présentées par eux exclusivement, deux *Cours* proprement dits, où les auditeurs seraient formés soit au rôle de brancardier, soit à celui de dame infirmière, par des répétitions

pratiques les mettant à même de transmettre, à leur tour, l'enseignement qu'ils auraient reçu.

Il serait créé à cet effet deux cours distincts : l'un, pour les hommes, concernant la manœuvre du brancard et le transport des blessés sous ces différents modes ; l'autre, pour les dames, concernant les attributions qui leur sont dévolues dans les ambulances.

PAYS-BAS

PRÉSIDENCE DU COMITÉ CENTRAL

Le Comité central néerlandais nous a communiqué la circulaire suivante :

La Haye, 2 mars 1882.

Nous avons l'honneur de vous communiquer qu'il a plu à Sa Majesté le Roi de nommer, par arrêté du 21 février (n° 17), comme Président du Comité supérieur de la Société néerlandaise pour le secours des malades et blessés en temps de guerre, le lieutenant-général pensionné C.-F. van Meurs, adjudant du roi en service extraordinaire, Vice-Président du Comité supérieur.

POUR LE COMITÉ SUPÉRIEUR :

au nom du Président,

D^r CARSTEN, secrétaire.

PÉROU

PRÉSIDENCE DU COMITÉ CENTRAL

Pour faire suite à des renseignements contenus dans notre précédent *Bulletin*, nous sommes en mesure d'annoncer que la Société